Les Matinales du commerce

Jacques Folly

Attaché au développement économique

Où trouver le support de présentation?

innovation.ge.ch

↓

Publications

↓

Autres documents

Programme

1. Présentation de la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI)
2. Créer son entreprise: le statut d'indépendant
    1. Business Plan
    2. Aspects juridiques et administratifs
    3. Assurances sociales
    4. Aspects fiscaux
3. Organismes d'aide/Dispositif de soutien
4. Pôle commerce de la DG DERI/Trucs et astuces pour les créateurs de commerce

1. DG DERI

Mission de la DG DERI

- Mise en place de la stratégie économique du canton
- Favoriser le développement et le maintien des conditions-cadre
- Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton
- Faciliter le développement des entreprises qui y sont installées
- Inciter les entreprises extérieures à s'y implanter
- Prévoir des coordinations avec les cantons proches et intéressés aux mêmes objectifs

Prestations aux entreprises

Informations générales

- Démarches administratives
- Juridiques, fiscales, financement, …

Événements destinés aux entrepreneurs

- Petits déjeuners des PME et start-up
- Conférences/Tables rondes Grand Genève
- Formations

Orientation vers les organismes de soutien aux entreprises

2. Créer son entreprise

2 aspects principaux

- Réflexions préalables
    1. Business plan

- Aspects formels
    2. Aspects légaux & administratifs
    3. Charges sociales
    4. Aspects fiscaux

2.1 Business plan

Business plan

- Outil d'analyse
  - Evaluation de la faisabilité, du potentiel et de la viabilité
  - Identifier les points critiques, les ressources nécessaires, …
- Outil de gestion
  - Planifier les étapes principales
  - Mesurer la réalisation des objectifs
- Outil pour la recherche de financement

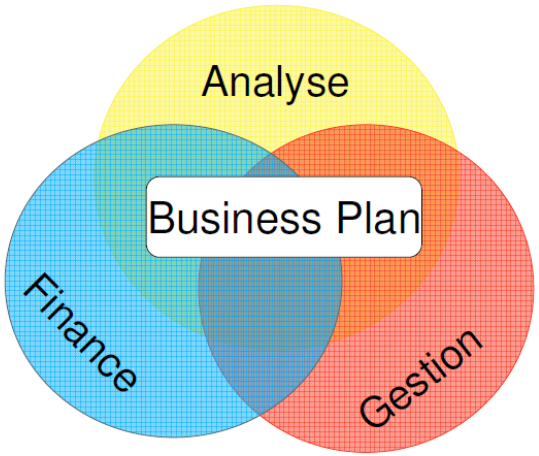

Eléments clés

- Opportunité
  - Pourquoi est-ce une bonne idée ?
  - Les clients seront-ils prêts à payer ?
- Marché et concurrence
  - Connaissance du marché, taille du marché, etc…
  - Connaissance des clients
  - Connaissance des concurrents, mise en évidence des avantages concurrentiels, …
- Stratégie et marketing
  - Comment allez-vous mettre en œuvre le projet ?
  - Comment allez-vous trouver vos clients ?

Eléments clés

- Plan d'exécution
  - ➢ Quelles sont les étapes importantes ?
- Finance
  - ➢ Budget d'exploitation
    - Chiffre d'affaires – charges = BN
  - ➢ Budget de trésorerie
    - Entrées - sorties d'argent

➢ **Attention la trésorerie est l'élément clé !**

Budget d'exploitation

	31.12.n	31.12.n+1	31.12.n+2	31.12.n+3	31.12.n+4
Chiffres d'affaires					
Prix de revient					
Marge brute					
Charge d'eploitation					
Personnel					
Loyer					
Frais généraux					
Total					
EBITA					
Amortissements					
Intérêts					
Impôts					
Bénéfice net					

Budget de trésorerie

	en CHF	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	Chiffre d'affaires réalisés (Facturation)								
	Solde initial du c/c (caisse, poste, banque)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Ventes au comptant:								
+	Encaissements débiteurs :								
=	**Total des Encaissements opérationnels**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
-	Salaires, prestations sociales								
-	Loyer								
-	Frais généraux								
=	**Total des Décaissements opérationnels**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
=	**Balance des activités opérationnelles**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
+	Désinvestissements								
-	Dépenses d'investissements								
=	**Balance Encaissements/Décaissements**	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
=	**Solde du c/c en fin de période**	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
+	Limite de crédit à disposition								
=	**Etat actuel de la trésorerie**	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

2.2 Aspects juridiques et administratifs

2 étapes :

1. Autorisations selon le secteur d'activité
   - Activités réglementées: reposant sur la réputation, la mise en place de contrôle ou numérus clausus
   - Professions réglementées: formation spécifique (diplôme) ou l'expérience professionnelle

   https://autorisations.easygov.swiss/?language=fr

2. Démarches administratives pour devenir indépendant (création d'une entreprise individuelle)

Entreprise individuelle : caractéristiques

- L'entreprise individuelle est assimilée à la personne du chef d'entreprise
- Les décisions, la gestion et la représentation lui incombent
- L'entreprise individuelle ne nécessite pas de capital minimum ni de statuts
- Pas de personnalité juridique propre
- Personnellement responsable vis-à-vis de tiers
- La raison de commerce est le nom de famille de l'entrepreneur; des adjonctions sont généralement admises

Entreprise individuelle : caractéristiques

- Obligation de tenir une comptabilité
  - sommaire jusqu'à CHF 500'000.- de chiffre d'affaires annuel, sinon comptabilité en partie double conforme à une norme comptable
- Accomplissement du travail
  - possibilité d'engager du personnel et de lui déléguer des tâches
- Autres éléments
  - La forme juridique la plus légère
  - Pas de double imposition (aux niveaux de l'entreprise et de l'entrepreneur)
  - En cas de cessation d'activité, pas d'assurance chômage
  - Inscription aux assurances sociales

Formation d'une entreprise individuelle

1. Inscription (formulaire & justificatifs) comme indépendant à la Caisse AVS et dans certains cas à la SUVA (secteur secondaire):
   - www.ocas.ch, www.fer-ge.ch, www.node1922.ch, etc.
   - Critères principaux:
     - Le risque économique (investissements, frais généraux, profits et pertes)
     - L'organisation du travail (absence de lien de subordination)
     - L'accomplissement du travail (délégation possible)
     - Utilisation de ses propres locaux
     - Le fait de travailler pour plusieurs entreprises; propre facturation
2. Annonce auprès de l'Administration Fiscale Cantonale
3. Inscription au RC si CA > CHF 100'000.--

Les autres formes juridiques

- **Sociétés de personnes**
  - *Entreprise individuelle*
  - Société en nom collectif

- **Sociétés de capitaux**
  - Société à responsabilité limitée
  - Société anonyme

Formes juridiques

	Société de personne (raison individuelle, SNC,…)	Société à capitaux (Sàrl, SA,…)
Responsabilité	Personnelle et illimitée	Limité au capital
Condition	Adresse commerciale	1 personne domiciliée en Suisse ayant pouvoir de représentation
Création	Frais minima; pas de capital de départ nécessaire	Capital de départ exigé (Sarl : min 20kf; SA: 100kf, libération 50kf min.) et frais plus élevés (Sàrl: 2,5 – 4kf; SA : 7,5-10kf)
Nom de l'entreprise	Lié au nom de famille de la personne	Raison sociale propre

Formes juridiques - 2

	Société de personne (raison individuelle, SNC,…)	Société à capitaux (Sàrl, SA,…)
Comptabilité	Obligatoire	Obligatoire + révision
Statut du patron	Indépendant	salarié
Charges sociales	Env. 12% mais ni AC, APG AA, LPP	Env. 17% à charge de l'employeur (et env. 13% à charge de l'employé)

2.3 Assurances sociales

Assurances sociales

Principe des 3 piliers

Premier pilier	AVS/AI, principe de solidarité. Obligatoire pour les salariés et les indépendants.
Deuxième pilier	Prévoyance professionnelle (LPP). Permet le maintien du niveau de vie. Obligatoire pour les salariés.
Troisième pilier	Prévoyance individuelle destinée à la couverture des besoins plus étendus. Facultatif.

Assurances sociales

Indépendant

- L'indépendant est soumis à l'obligation de s'acquitter des charges sociales suivantes:
  - AVS/AI/APG
  - Allocations familiales
  - Assurance maternité genevoise
- Les assurances suivantes sont facultatives:
  - LAA, LAAC
  - LPP (2ème pilier); recours au 3ème pilier qui offre plus de flexibilité
  - Assurance perte de gain en cas de maladie (LCA)
- Risque néanmoins important d'être sous-assuré

Assurances sociales – Indépendant

AVS*	7.80%
AI*	1.40%
APG*	0.45%
Sous-total I	**9.65%**
AF (allocations familiales genevoises)	2.45%
AMat (assurance maternité genevoise)	0.046%
Sous-total II	**2.50%**
Total	**12.15%**

Source: FER Genève

*Un taux de cotisations AVS/AI/APG plus bas sera appliqué si le revenu est inférieur à CHF 56'400.- (cf. https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales#assures)

Sont facultatifs:
- L'assurance accident (LAA)
- La prévoyance professionnelle (LPP)

- Attention: les employés sont obligatoirement soumis aux cotisations Employeurs-Employés

Assurances sociales – employeur / employé

en % du salaire brut	Employeur	Employé	Total
Taux fixe			
AVS	4.2	4.2	8.4
AI	0.7	0.7	1.4
APG	0.225	0.225	0.45
AC (Chômage) jusqu'à CHF 148'200.-	1.1	1.1	2.2
AC solidarité *(dès CHF 148'201.-)*	0.5	0.5	1
AF (allocations familiales genevoises)	2.45	-	2.45
AMat (assurance matérnité genevoise)	0.046	0.046	0.092
Sous-total	**8.721**	**6.271**	**14.992**
Taux variable			
LPP*	6	6	12
LAA			
- Accidents professionnels (AP)	0.8	-	0.8
- Accidents non professionnels (ANP)	-	1.3	1.3
Total	**15.521**	**13.571**	**29.092**

* Prévoyance professionnelle ou 2ème pilier. Les taux de cotisations de la prévoyance professionnelle obligatoire (minimum légal) sont échelonnés en fonction de l'âge en cinq paliers : 18-24 ans / 25-34 ans / 35-44 ans / 45-54 ans / 55-64(65) ans.

Source : FER Genève

2.4 Aspects fiscaux

Le système fiscal suisse

En Suisse, il existe 3 niveaux d'impôts…

- Fédéral
- Cantonal
- Communal

1/3 de la charge fiscale

2/3 de la charge fiscale

…et une taxation différente selon le statut juridique:

- Personnes physiques
- Personnes morales

Le système fiscal suisse

Indépendant = personne physique

Sur la base de la comptabilité

Revenu imposable = revenu brut – déductions (Bénéfice = revenu de l'indépendant)

Les revenus d'autres sources sont également considérés

Le revenu imposable détermine le taux d'imposition

Le barème est progressif

https://www.ge.ch/document/baremes-2017-impots-revenu-fortune-exemples-calcul

https://www.ge.ch/document/guide-fiscal-2017-independants

TVA

- Quiconque exploite une entreprise en Suisse est assujetti
- Facilité administrative: Les petites entreprises sont libérées de l'assujettissement lorsque le chiffre d'affaires n'atteint pas un certain montant (CHF 100'000 par année)
- Il est possible de renoncer à la libération de l'assujettissement

Taux normal:	7,7 %	
Taux réduit:	2,5 %	(Denrées alimentaires, boissons non alcoolisées, livres, journaux, médicaments, activités sportives et culturelles)
Taux spécial:	3,7 %	(Hébergement)

- Inscription: https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/mehrwertsteuer/dienstleistungen/formulare-online/anmeldung-bei-der-mwst.html

3. Organismes d'aide

Nos outils à votre disposition !

A votre service...

https://www.ge.ch/parcourir/entreprises

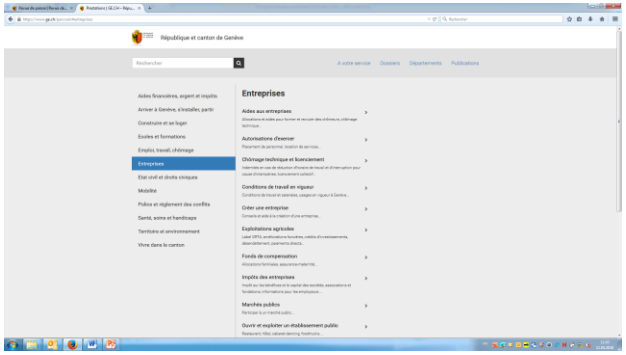

Notre "Guide du Créateur d'entreprise" téléchargeable

ge.ch/comment-creer-entreprise

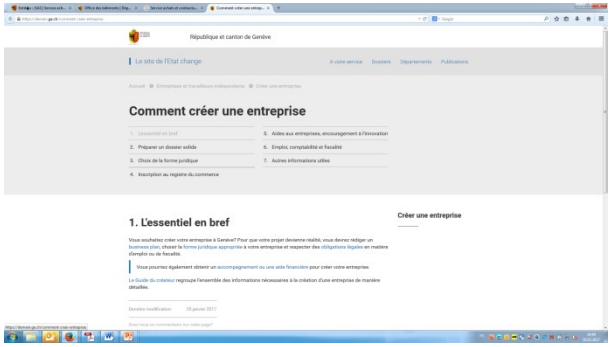

Autres formations et événements

Les Matinales des créateurs d'entreprise

Les Petits déjeuners des PME et start-up

Atelier: "*Réussir son démarrage en comprenant son marché*"

GENiLEM

Dispositif de soutien aux entreprises

Information

Coaching et accompagnement

Financement

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

GENILEM

opi industries technologies

FONGIT

fae facilitateur de financement

fondetec ville de genève

Pôle "Commerce" (1)

Commerce

Hôtellerie

Restauration

Prestations de service

Pôle "Commerce" (2)

1198979 www.fotosearch.fr

- 10'000 entreprises
- 40'000 emplois
- Plusieurs milliards de chiffre d'affaires
- 1.5 million de consommateurs (bassin franco-valdo-genevois)

Fonctionnement en réseau (1)

Conseil et analyse de projets

Appui et orientation dans les démarches administratives

Mise en relation avec les associations professionnelles

Soutien auprès des collectivités publiques fédérales, cantonales, communales

Organismes de mise en relation

Trucs et astuces / domaine réglementé (0)

(activités nécessitant une autorisation)

- l'hôtellerie et la restauration
- les spectacles et divertissements
- la vente à l'emporter de boissons alcooliques
- les salons de jeux, cabarets et dancings
- les taxis et limousines
- les lotos et loteries
- le commerce itinérant, installations foraines et cirques
- les ventes aux enchères publiques
- les jeux et appareils automatiques
- le commerce d'objets usagés ou de seconde main
- les prêteurs ou courtiers en crédit à la consommation

Trucs et astuces / Commerce de vente au détail (1)

- Proximité et simplicité
- Gagner du temps
- Consommer au meilleur prix
- Consommer durable et éthique
- Internaute avant d'être consommateur
- Etre étonné par l'offre
- Adéquation entre l'offre et la rentabilité
- Bénéficier d'une haute qualité de service / accueil

Trucs et astuces / Commerce de détail (2)

- Orientation pour le financement Guichet PME-PMI
- Registre du commerce (forme juridique)
- Emplacement
- Aménagement des locaux
- Type de commerce/commerce mixte

Trucs et astuces / Commerce de vente au détail (3)

g50-263981 fotosearch.fr

- Heures d'ouverture
- Indication des prix / rabais
- Professions réglementées
  https://ge.ch/ecoguichetpmepmi/content/activit%C3%A9s-et-professions-r%C3%A9glement%C3%A9es
- Loi sur le travail et conventions collectives

Tendances du commerce

- Attractivité accrue des centres-villes
- Dépôt-retrait sur le trajet domicile-travail / stations-service / gare / aéroport / appareils automatiques
- Recherche du meilleur prix sur les produits de détail (pas forcément le prix le plus bas)
- Label et produits locaux
- Centres commerciaux virtuels / achats en ligne
- Boutique éphémère / showroom et concept store
- Mixité des produits / livraison à domicile / club de consommateurs / magasin tout confort (convenience store)

Conclusions

- Veiller à ce que vos rêves ne deviennent pas des cauchemars
- Genève est dans une zone de contacts majeurs, comme Bâle, Constance et le Tessin
- La dernière frontière entre la Suisse et la France est **le change**
- Enjeu : métropole régionale
- Emergence de nouveaux modèles économiques : éthique, made in chez nous, bio, conscience de la finitude des ressources, fin du consumérisme à outrance…
- Créneaux et défis pour de nouveaux types de commerces
- Disponibilité personnelle importante, voire très importante

Contact

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI)

Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale 3216
1211 Genève 3

Tel : 022 388 34 34

innovation.ge.ch
dgderi@etat.ge.ch

Notre newsletter
ge.ch/dossier/developpement-economique-recherche-innovation/accelerez-votre-projet/newsletter-dg-deri

@GE_DGDERI

@GE.DGDERI

@GE – Economie & Innovation